

Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie

Directeurs d'établissement territorial d'enseignement artistique · Filière culturelle · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
10	2 466 € → 4 081 €	1 958 € → 3 239 €	28 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	588	501	2 466,31 €	1 957,50 €	
2e	3 ans	620	525	2 584,46 €	2 051,27 €	+93,77 €
3e	3 ans	668	562	2 766,60 €	2 195,84 €	+144,57 €
4e	3 ans	726	606	2 983,21 €	2 367,76 €	+171,92 €
5e	3 ans 6 mois	767	637	3 135,81 €	2 488,90 €	+121,14 €
6e	3 ans 6 mois	815	673	3 313,03 €	2 629,54 €	+140,64 €
7e	3 ans 6 mois	858	706	3 475,49 €	2 758,49 €	+128,95 €
8e	3 ans 6 mois	899	737	3 628,09 €	2 879,61 €	+121,12 €
9e	3 ans 6 mois	950	776	3 820,08 €	3 031,98 €	+152,37 €
10e	fin de grille	1020	829	4 080,99 €	3 239,07 €	+207,09 €

En résumé : du 1er au 10e échelon, le net estimé passe de 1 958 € à 3 239 €, soit 1 282 € de plus en 28 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours externe
- Concours interne

Et après ?

Grade suivant : **directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re catégorie**

Sa grille se termine à 3 263 € net estimé, soit 23 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 6e échelon, avec 1 an dans cet échelon

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.